

# Note de conjoncture sur les immatriculations de véhicules neufs en Normandie

## Synthèse annuelle 2017

### De moins en moins de diesel en 2017

#### Édito

En matière de statistiques dans le domaine des transports, la DREAL Normandie propose une note de conjoncture semestrielle sur les immatriculations de véhicules neufs en Normandie.

Cette nouvelle publication est une valorisation, à l'échelle normande, des données issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) géré par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Cette publication est destinée à un large public et vise à apporter une information synthétique, dans un bref délai après réception des données, sur les immatriculations neuves en Normandie. Elle vient ainsi compléter et enrichir les informations sur ce même sujet diffusées dans l'Observatoire normand des déplacements (L'ONDE) et dans le tableau de bord normand de l'Observatoire social des transports (OST) de Normandie, deux publications annuelles.

Ce premier numéro montre qu'en 2017, les immatriculations de voitures particulières et commerciales (VPC) neuves progressent en Normandie de 4 %. Fait marquant, le diesel passe sous la barre des 50 % des immatriculations de VPC.

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

En décembre 2017, plus de 12 400 voitures particulières et commerciales (VPC) neuves ont été immatriculées en Normandie, soit 8 % de plus qu'au mois de décembre 2016. Sur les douze derniers mois, cette progression est moindre, de l'ordre de 4 %, mais reste semblable à l'évolution observée en France métropolitaine (5 %).

#### L'essence poursuit sa progression

Sur l'année 2017, les immatriculations de VPC gazole ont enregistré une baisse de l'ordre de 6 %, alors que la hausse des immatriculations VPC essence s'est poursuivie (+16 %). Cette progression s'accélère d'ailleurs sur le mois de décembre 2017 où les immatriculations des voitures essence progressent de 26 % par rapport à décembre 2016. Représentant encore 71 % des immatriculations en 2013, la part du diesel dans les immatriculations de VPC tombe à moins de 50 % en 2017. Le recul de la part de marché des motorisations diesel (49 % en décembre, en baisse de 6 points sur un an) devrait se poursuivre dans les prochains mois en raison de la confirmation gouvernementale de la convergence fiscale entre le gazole et l'essence d'ici 2021.

Immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves par énergie

	Décembre 2017			Année 2017		
	Nombre	Répartition	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Répartition	Évolution <sup>2</sup>
Gazole	6 115	49,3 %	-4 %	72 721	49,8 %	-6 %
Essence	5 822	46,9 %	26 %	68 512	46,9 %	16 %
Hybride	316	2,5 %	21 %	3 421	2,3 %	27 %
Électricité	152	1,2 %	-12 %	1 237	0,8 %	2 %
Autres motorisations	9	0,1 %	NS <sup>3</sup>	44	0,0 %	-6 %
<b>Ensemble</b>	<b>12 414</b>	<b>100,0 %</b>	<b>8 %</b>	<b>145 935</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 %</b>

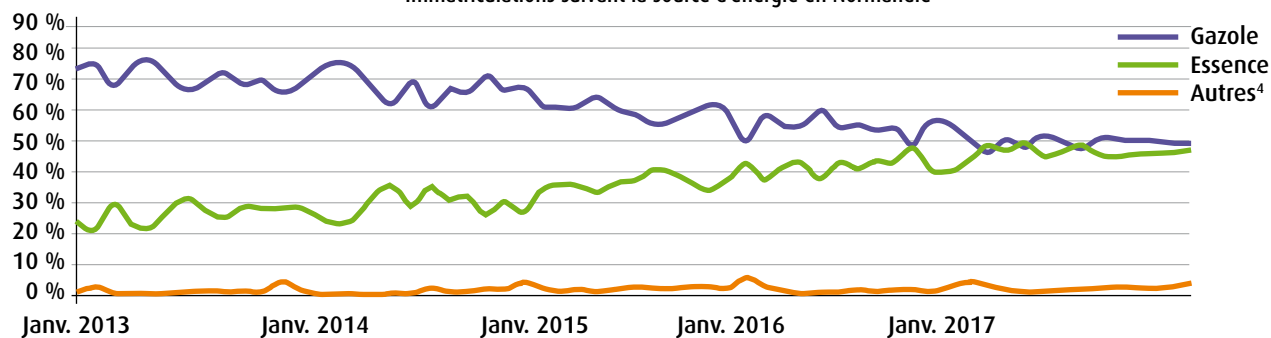
<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations du mois de décembre 2017 et celles de décembre 2016

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations de 2017 et de 2016.

<sup>3</sup> NS = non significatif

Source : SDES, RSVERO

### Immatriculations suivant la source d'énergie en Normandie



4 : Autres regroupent toutes les motorisations hors essence et gazole

Source : SDES, RSVERO

## Les entreprises portent les immatriculations normandes

En 2017, plus de 61 % des immatriculations de VPC neuves sont réalisées au bénéfice de personnes morales. Le dynamisme normand des immatriculations des flottes d'entreprise, +13 % sur l'année, s'explique par un prix du cheval fiscal incitatif (35 € dans la région contre par exemple 51 € en Bretagne et 48 € en Pays-de-Loire). Quant aux acquisitions d'automobiles neuves par les particuliers, elles ont progressé de 2 % sur les 12 derniers mois. Cette tendance se confirme au niveau national : la hausse observée des immatriculations de VPC (2,1 millions en 2017) est le signe de la bonne santé du marché automobile français.

### Immatriculations par statut

	Décembre 2017			Année 2017		
	Nombre	Répartition	Évolution <sup>5</sup>	Nombre	Répartition	Évolution <sup>6</sup>
Personnes morales	6 904	55,6 %	13 %	89 239	61,1 %	3 %
Personnes physiques	5 510	44,4 %	2 %	56 696	38,9 %	5 %
Ensemble	12 414	100,0 %	8 %	145 935	100,0 %	4 %

Source : SDES, RSVERO

<sup>5</sup> Évolution entre les immatriculations du mois de décembre 2017 et celles de décembre 2016.

<sup>6</sup> Évolution entre les immatriculations de 2017 et de 2016.

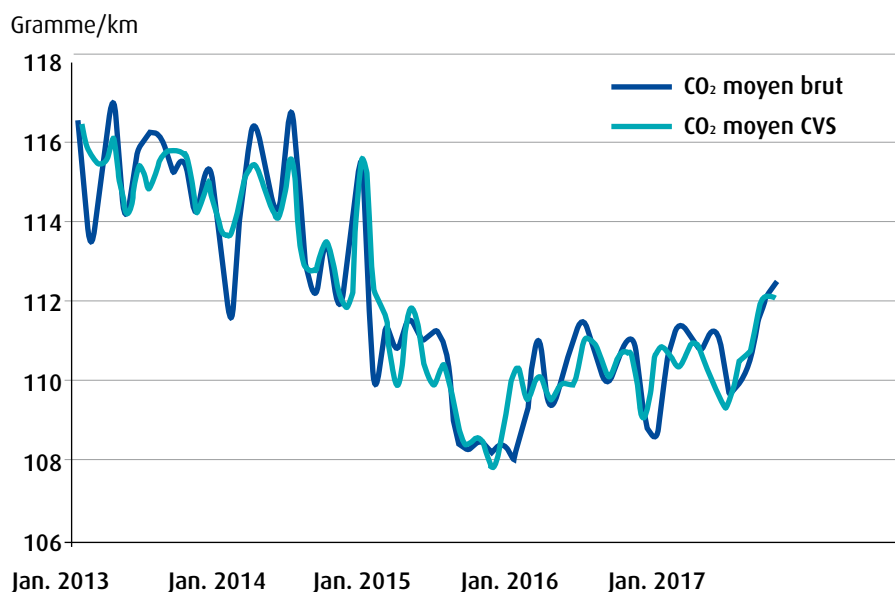
## L'essentiel des immatriculations neuves en Seine-Maritime

Le poids des immatriculations en Seine-Maritime, département normand le plus urbain, est très important. Il représente plus de 60 % des immatriculations de VPC neuves en Normandie pour l'année 2017, loin devant le Calvados à 15,2 %. Pour autant, ramené au nombre d'habitants, deux fois plus de véhicules sont immatriculés en Seine-Maritime que dans le Calvados.

## Progression des émissions de CO<sub>2</sub>

En données corrigées des variations saisonnières (cf. méthodologie), les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en décembre 2017 sont en moyenne de 112 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 1,3 % sur l'année. Le redressement récent moyen des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> est le résultat du durcissement successif du bonus-malus écologique et de l'engouement des ménages à l'égard des voitures à essence. À puissance égale, un modèle sans plomb émet plus de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule gazole.

### Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves particulières et commerciales en Normandie

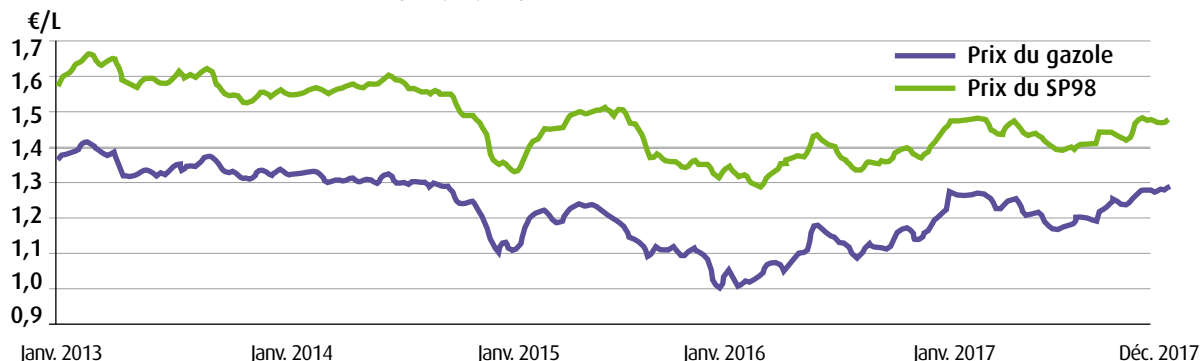


Source : SDES, RSVERO

## Le gazole encore attractif

Fin décembre 2017, le prix de vente au détail du litre de carburant automobile s'élève, en moyenne sur le territoire national, à 1,47 € pour le super sans plomb 98 (+ 1,9 % par rapport à décembre 2016) et 1,28 € pour le gazole (+ 5,3 %). À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la hausse des taxes risque de renchérir de plusieurs centimes les prix des carburants, notamment celui du gazole.

Évolution du prix (TTC) moyen hebdomadaire du Gazole et du SP98



Source : Direction Générale de l'Énergie et du Climat - DIREM

## Faible progression de l'ensemble des immatriculations des autres catégories de véhicules

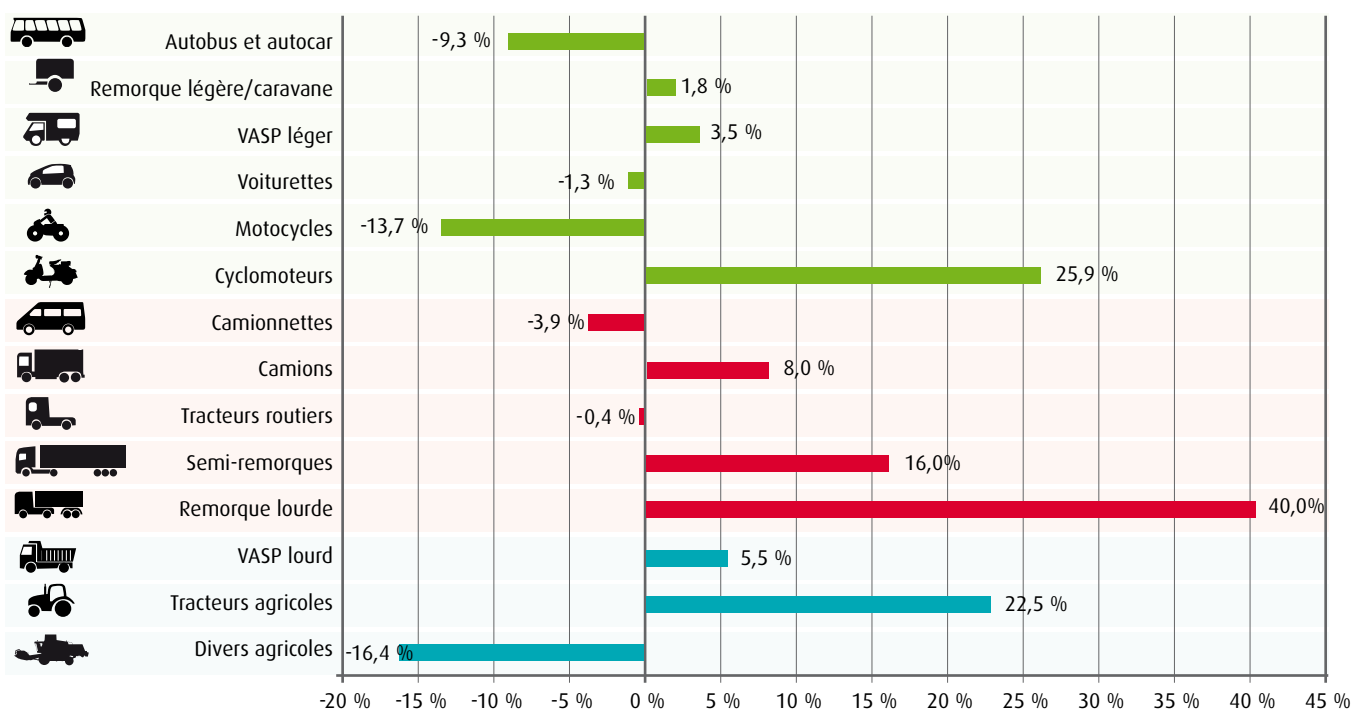
Hors les VPC, les statistiques d'immatriculation distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été affichés ici en trois catégories : véhicules de transport de personnes, véhicules de transport de marchandises, véhicules spéciaux. Sur l'année 2017, ces immatriculations ont progressé de 0,7 %.

En 2017, les immatriculations des véhicules conçus pour le transport de personnes ont progressé de 2,3 %. Les motos et cyclomoteurs représentent 20,2 % des immatriculations de l'année 2017. Les immatriculations de motos ont enregistré une baisse de l'ordre de 13,7 % alors que les immatriculations de cyclomoteurs ont progressé de 25,9 %.

Sur l'année civile 2017, les immatriculations de véhicules destinés au transport de marchandises ont diminué de 2 % par rapport à 2016. Les camionnettes, qui représentent 34,6 % des immatriculations de ce secteur en 2017, ont enregistré une diminution des ventes de 3,9 % en un an. Sur la même période, les immatriculations de semi-remorque sont en progression de 16 %.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes ont augmenté de 5,9 % par rapport à 2016. Les immatriculations de tracteurs agricoles ont quant à elles progressé de 22,5 %.

Évolution annuelle des immatriculations des véhicules neufs (hors VPC) en Normandie en 2017



Source : SDES, RSVERO

■ véhicules de transport de personnes ■ véhicules de transport de marchandises ■ véhicules spéciaux

**Corrigées des variations saisonnières (CVS) :**

Les séries qui reflètent une activité socio-économique sont très souvent sensibles aux saisons. Ainsi, les immatriculations au mois d'août sont de l'ordre de 50 % inférieure à la moyenne mensuelle de chaque année. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute » permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles.

**Source et champ**

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique (MTE). Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en Transit Temporaire (TT), Importés en Transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en « W garage » (véhicules en essais) ou en « WW » (immatriculation temporaire).

**Les différentes catégories de véhicules du RSVERO****Voiture particulière et commerciale**

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf, y compris celle du conducteur.

**Motocycle**

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

**Remorque légère et caravane**

Remorque dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractée avec un permis B pour celle pesant moins de 750 kg.

**Cyclomoteur (autre que voiturette)**

Cycle pourvu d'un moteur, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h.

**Engin agricole (autre que tracteur)**

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

**Remorque lourde**

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

**Véhicule automoteur spécialisé (VASP)**

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport : ambulances, engin de travaux publics, véhicules de pompiers... Les VASP légers (moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

**Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

**Autobus et autocar**

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

**Camion**

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport des marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

**Semi-remorque**

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

**Tracteur agricole**

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

**Tracteur routier**

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

**Voiturette**

Véhicule léger sans permis pour le transport de personnes.

**En savoir plus sur :**

les immatriculations nationales de véhicules routiers :

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/vehicules-routiers-immatriculations.html)

les immatriculations régionales de véhicules routiers :

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/etudes-et-publications-r280.html)

**Ministère de la Transition écologique et solidaire**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. 02 35 58 53 27 - Fax. 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr



Télécharger les données  
de cette publication  
[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)